

# G

## G comme greffe

Chaque jour 25.000 personnes franchissent la porte d'une juridiction, pour y voir leur affaire jugée, ou pour avoir des informations sur l'accès et le fonctionnement à la justice.

Chaque jour, les métiers de greffe travaillent aux côtés des magistrats et des avocats pour faire fonctionner la justice : fixer une audience de divorce devant un juge aux affaires familiales, convoquer la victime de violences à l'audience où sera jugé son agresseur, noter les déclarations d'un mis en examen pour viol devant le juge d'instruction, envoyer au salarié la décision de justice qui condamne un employeur au versement des salaires impayés, délivrer la décision qui permet la restitution de sa voiture placée sous scellés, obtenir la prise en charge des frais d'avocat, informer un parent sur les procédures de protections et de placement sous tutelles, renseigner une victime de violences conjugales sur les démarches à entreprendre... Le greffe est le maillon indispensable entre le justiciable et le juge, entre le citoyen et sa justice.

Expert de la procédure, il est l'interlocuteur privilégié des avocats et des personnes qui saisissent la justice.

Authenticateur de la procédure, il est le collaborateur du magistrat et le co-signataire d'actes de justice.

Praticien du droit, il est celui qui renseigne le justiciable dans les services d'accueil, celui qui participe à l'établissement de la décision de justice, et celui qui participe à son exécution.

Sans les personnels de greffe, le justiciable ne peut accéder au juge, la décision rendue ne peut être exécutée, la justice n'est pas effective.